

DROIT DE LA CONVENTION EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME

Peggy DUCOULOMBIER, Professeur des universités

Résumé :

Le cours de Droit de la Convention européenne des droits de l'Homme entend offrir une première approche du système européen de protection des droits et libertés, tant du point de vue procédural que substantiel. Ce système présenté comme un modèle de protection juridictionnelle des droits de l'Homme au niveau international, reposant sur la pierre angulaire du droit de recours individuel, a connu de nombreuses évolutions depuis ses origines. S'il peut s'enorgueillir de nombreux succès, il connaît depuis plusieurs années d'importantes tensions qui l'amènent à se renouveler et questionnent également son avenir.

Après un rappel des conditions historiques dans lesquelles la Convention européenne a été élaborée et qui expliquent son contenu, le cours présentera, dans une première partie, la mécanique de la protection européenne des droits de l'Homme qui s'organise autour de la Cour européenne des droits de l'Homme. Les questions relatives à la compétence de la Cour et à la recevabilité des requêtes individuelles seront ensuite traitées. La thématique de l'interprétation du traité sera également abordée. Cette question fondamentale permet d'illustrer la dynamique du système européen tout en révélant les tensions qui sous-tendent son fonctionnement. Elle offrira, de plus, une transition vers la seconde partie du cours qui portera sur les droits garantis par la Convention. Seront d'abord présentés la nature et le régime des droits, avant que soient analysés plus en détail les principes jurisprudentiels relatifs à certains d'entre eux (droit à la vie, interdiction de la torture, liberté de pensée, de conscience et de religion, liberté d'expression).